

quelque changement dans le Traité de *Neustadt*, d'autant, qu'elle ne trouve point qu'il y ait d'articles à y éclaircir, & que le septième concernant la forme de Régence, lui paroît aussi clair qu'elle puisse le désirer, sur-tout par rapport à l'exclusion que cet article donne à d'autres Puissances de se mêler des affaires domestiques de la *Suede*. Cependant, Sa Maj. Suedoise, qui a informé du tout les Cours ses alliées, se prête à vouloir apprendre leurs sentimens, qu'elle a demandés sur la nature & l'étenduë qui font l'objet de la Déclaration du 7. Septembre de l'année dernière. Et l'Impératrice de *Russie* ne souhaitant pas moins de savoir de la *Suede* par une réponse cathégorique à la même déclaration, quels sont véritablement ses sentimens sur ce qui lui a été exposé, on lui a représenté en attendant,

« Que la *Suede* faisoit tout le cas possible de
 » l'amitié de l'Impératrice de *Russie*, qu'elle en
 » désiroit avec ardeur la continuation, pour avoir
 » la satisfaction de professer toujours les mêmes
 » sentimens envers une si grande Princesse; mais
 » que d'un autre côté la *Suede* savoit ce qu'elle
 » se devoit à elle-même & à sa dignité; qu'elle
 » ne perdroit jamais de vûë ce que lui im-
 » soient les devoirs inséparables de l'honneur de
 » sa Couronne; que les maximes du présent
 » règne n'avoient jamais varié sur l'un ni sur
 » l'autre de ces deux objets, & que l'on espé-
 » roit que la postérité n'auroit jamais occasion
 » de reprocher, que sous ce même regne on eût
 » fait aucune démarche contraire à l'indépen-
 » dance d'un Royaume qui ne tenoit sa Souve-
 » raineté que de Dieu. »

Il paroît que les Puissances alliées de la *Suede* sont du même avis; d'où l'on attendra les suites
 qui